

1. CheckNet fournit au client, aux conditions détaillées ci-dessous, la possibilité de commander une ou plusieurs inspections de logement, conformément aux procédures et instructions établies par CheckNet.
 2. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute commande de services passée sur la plate-forme de CheckNet, ou par le biais d'un autre canal de communication mise à disposition. Ces conditions générales déterminent les modalités du service de CheckNet et de ses partenaires. Le fait de placer une commande implique l'acceptation des conditions générales. Le contrat de services est conclu au moment de la confirmation de la commande. CheckNet a le droit de confier les prestations à un partenaire externe.
 3. CheckNet s'oblige à une obligation de moyens pour la prestation de services, et exécutera l'inspection du logement avec professionnalisme et soin. Le rôle de CheckNet se limite à inspecter et à enregistrer les constats. CheckNet ne peut jamais être tenu responsable pour la réparation et pour l'amélioration des dégâts constatés.
 4. Suite à la commande, CheckNet établit un rapport détaillé et professionnel de l'inspection. Ce rapport est le résultat d'une capture d'un moment des constats réalisés pendant l'inspection du logement. Des plaintes éventuelles relatives à la prestation de services de CheckNet doivent être envoyées à CheckNet par écrit et dans un délai de 5 jours, accompagnées d'une description détaillée de la plainte. Un éventuel retard dans l'exécution de la commande ne peut jamais donner lieu à des indemnités.
 5. Pour assurer une exécution correcte des services de CheckNet, le client doit veiller à ce que :
 - a. Toutes les facilités soient présentes pour garantir une inspection correcte et complète ;
 - b. Les conditions de travail pour l'exécution de l'inspection correspondent à toutes les exigences légales en matière de sécurité et hygiène ;
 - c. Les locaux et les équipements à inspecter soient sûrs et accessibles pour l'inspecteur, et que tous les éléments à présenter (tels que clés, relevés de compteurs, etc) soient disponibles ;
 - d. Le client ou un préposé du client soit présent, ou facilite l'entrée de CheckNet aux locaux à inspecter.
- En cas de non-respect des mentions susmentionnées, CheckNet ne peut garantir la bonne exécution de la commande et du délai de livraison. Le cas échéant, des frais supplémentaires peuvent être portés en compte.
6. Les prix sont consultables sur le site web www.checknet.be. Les prix indiqués sont toujours susceptibles à modifications. Si une commande est passée, le prix appliqué est celui qui était en vigueur à la date de réception de votre commande. Les frais supplémentaires (tels que frais de déplacement éventuels, frais pour la réception des clés etc.) sont toujours à la charge du client. Le client est tenu de transmettre la composition exacte du bien. Etant donné que le tarif est basé sur cette même composition, Checknet se réserve le droit d'effectuer une adaptation des prix et de facturer celle-ci directement aux parties concernées si l'encodage ne correspond pas à la composition réelle du bien.
 7. En cas de versement anticipé, le client reçoit une invitation de paiement par mail. Le paiement peut s'effectuer électroniquement sur le site web ou par virement bancaire. En tout cas, le paiement doit être reçu dans les 3 jours ouvrables afin de garantir la bonne exécution de la commande. En cas de paiement sur facture, les factures sont à payer dans les 30 jours ouvrables suivant la date de l'invitation de paiement, sauf si convenu autrement par écrit. Toute plainte doit être envoyée et motivée par écrit dans les 8 jours après la date de facturation.
 8. Le consommateur a le droit de se rétracter du contrat sans en indiquer les raisons dans un délai de 14 jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après la date de confirmation de la commande. Pour invoquer le délai de rétractation, il suffit d'envoyer la notification de rétractation avant la fin du délai de rétractation. Si le consommateur souhaite que CheckNet commence sa mission pendant le délai de rétractation, il sera tenu de payer à CheckNet des frais raisonnables lors de l'exercice du droit de rétractation. CheckNet doit prouver ces frais. Le consommateur ne peut pas exercer le droit de rétractation après que le service a été pleinement exécuté si l'exécution a débuté après l'accord exprès préalable du consommateur et sous réserve que ce dernier ait reconnu qu'il perdrait son droit de rétractation une fois que le contrat aurait été pleinement exécuté par CheckNet. Ce droit de renonciation n'appartient pas à l'acheteur professionnel.
 9. Les sommes dues à CheckNet, émanant du présent contrat, qui ne seraient pas payées dans les délais de paiement stipulés, seront majorées du taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales. En cas de non-respect du délai de paiement stipulé, CheckNet se réserve le droit d'annuler toutes remises éventuelles accordées et ce pour toutes les factures impayées et futures. Le client est l'unique responsable du paiement de toutes sommes dû résultant de l'exécution du présent contrat. Il s'engage à respecter les modalités de paiement stipulées par CheckNet et accepte la facturation électronique.
 10. CheckNet se réserve le droit de suspendre les services envers le client, et de ne plus accepter des commandes en cas de non-respect des conditions de paiement.
 11. CheckNet est le titulaire exclusif de tous droits intellectuels ou d'auteur et assimilés liés à l'application(s) CheckNet, sites web, et des produits et services similaires. Les banques de données concernées sont également protégées par les droits d'auteur ainsi que la protection juridique des bases de données et des producteurs de bases de données.
 12. Toutes les annexes font partie intégrante de la présente convention et ne peuvent s'interpréter en dehors de celle-ci. La nullité d'une ou de plusieurs dispositions de la présente convention n'entraîne pas la nullité de l'ensemble de cette dernière.
 13. La présente convention est établie par le droit belge. Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, pendant ou après l'expiration de celle-ci, sont du ressort exclusif des tribunaux territorialement compétents pour le siège social de CheckNet.
 14. Tous les délais de livraison et dates mentionnées sont des estimations. CheckNet ne s'engage à aucune date de livraison spécifique. Le dépassement du délai postulé ne peut donner lieu à des indemnités, ni à une retenue, ni à l'annulation de la livraison en cours.
 15. La mission pour les états des lieux prend son origine en début ou en fin de bail. S'il est fait usage d'une commande combi, à savoir une entrée et une sortie commandées et payées en même temps selon la manière indiquée, la durée de validité de l'expertise de sortie est limitée à la fin du contrat de location avec une durée maximale de 9ans.
 16. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de circonstances extraordinaires, qui rendraient impossible le respect de cet accord et qui ne sont pas imputables à l'une des parties. Ces circonstances extraordinaires, si et pour autant qu'elles rendent impossible le respect de cet accord ou le compliquent de manière manifeste, comprennent notamment : des grèves dans d'autres entreprises que celles des parties, grèves sauvages ou grèves politiques ; une indisponibilité générale des matières premières nécessaires et d'autres biens ou services nécessaires à la réalisation de la prestation convenue ; blocage imprévisible chez des fournisseurs ou autres tiers dont l'une des parties dépend.
 17. CheckNet se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales dans le cadre de l'extension de l'offre de services offerts par CheckNet. Le cas échéant, les conditions générales adaptées seront publiées sur www.checknet.be.
 18. La responsabilité légale de CheckNet en matière d'exécution incorrecte ou fautive de la prestation de services est limitée à un montant maximal de deux fois le montant facturé au client pour le service. Les dommages autres que les dommages de nature seulement contractuelle, suite à l'exécution des services par CheckNet, sont limités au montant assuré relatifs aux dommages corporels et matériels. CheckNet s'engage à assurer sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances reconnue. En aucun cas, CheckNet ne saurait être tenue pour responsable à l'égard des dommages indirects, notamment, mais sans limitation ni restriction, les dommages à l'entreprise, le manque à gagner ou la perte du chiffre d'affaires escompté ou encore la perte de données subis par le client ou par un tiers.